Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 263

Artikel: Pas seulement l'agriculture
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026395

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

voir, dans le cadre d'un système fiscal ou de péréquation financière, un nouveau mécanisme de compensation en faveur des régions pauvres. Ne pas voir là un « cadeau » des zones riches ! Il suffit de rappeler l'importance de l'épargne et de la main-d'œuvre qui sont draînées des régions retardées vers les grandes agglomérations. La création d'un fonds d'investissement national serait de nature à favoriser l'implantation d'activités économiques dans ces régions défavorisées. Une politique de développement régional implique également une politique régionale des transports : cette dernière tend actuellement à concentrer ses grands travaux, notamment routiers, à la périphérie immédiate des grandes agglomérations (de telles priorités sont sans conteste à l'origine d'une augmentation des disparités économiques régionales).

Le développement économique des régions de montagne nécessite donc une politique régionale plus audacieuse, et surtout concernant l'ensemble du pays. Evidemment, du fait du fédéralisme suisse, il faudra faire preuve d'imagination !

Dans ce sens, on peut se demander pourquoi la Confédération a décidé de limiter son aide aux régions de montagne. Sans doute, la plupart de celles-ci connaissent un développement économique insuffisant par rapport à la moyenne nationale. Mais il existe en Suisse de nombreuses régions qui, pour ne pas être situées en zone de montagne, n'en connaissent pas moins des difficultés économiques et démographiques. Or, ces régions ne sont pas mises au bénéfice des nouvelles mesures prévues par la Confédération. La raison d'un tel choix est-il économique ? Certes, les moyens financiers de la Confédération sont réduits ; mais, il ne faut pas oublier que l'aide fédérale prendra la forme d'un fonds de roulement, les montants investis étant récupérés ultérieurement. Il n'y a là rien qui puisse compromettre l'équilibre des finances fédérales ! Alors, ce choix ne s'explique-t-il pas par des raisons politiques : limiter la politique de développement régional à la partie montagneuse du pays, n'est-ce pas le prix payé pour garder l'appui des milieux politiques des régions développées ?

Pas seulement l'agriculture

En général, une exploitation de montagne ne réalise que 60 à 70 % du revenu d'une exploitation de plaine (selon les statistiques de l'OCDE, « La Politique agricole suisse », Paris 1973). Malgré cette disparité, le nombre des exploitations abandonnées entre 1955 et 1965 a été relativement plus important dans les plaines que dans les montagnes (respectivement 37 000 et 6300, soit 27 % contre 10 % seulement).

Les agriculteurs de montagne semblent éprouver plus de difficultés pratiques et psychologiques à prendre un emploi non agricole, probablement parce que, dans la plupart des cas, cela implique que la famille logée à la ferme devra s'installer en ville. Toutefois, d'après des chiffres récents, on constate que de 1965 à 1969, 11 % (6700) des exploitations de montagne ont disparu contre 6,5 % (6300) des exploitations de plaine (un tiers environ des terres cultivées et 37 % de l'ensemble des exploitations agricoles se trouvent en montagne, selon les définitions en vigueur jusqu'ici les régions de montagne commençant entre 300 et 900 mètres d'altitude, couvrant environ 65 % du pays, mais ne regroupant pas plus de 13 % de la population suisse en 1960).

On admet que la production laitière est, en fait d'agriculture, la branche d'exploitation qui, sur les sols naturels, est la mieux adaptée aux zones de montagne ; toutefois, une vache fournit en montagne 500 à 600 kg de lait de moins que dans les autres régions (marge qui ne disparaîtra pas complètement malgré l'amélioration des conditions d'alimentation et d'élevage du bétail).

La nouvelle loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne vient donc compléter les diverses mesures prises depuis longtemps en faveur de la seule agriculture de montagne. Les aides spéciales à celle-ci visaient surtout à réduire les coûts de production (les achats de certains outils et de machines agricoles sont subventionnés aussi bien par la Confédération que par les cantons : l'agriculteur de montagne ne paie que 60 à 70 % du prix d'achat normal pour les machines et outils agricoles); existent aussi des plans de portée plus générale, telle la loi fédérale sur l'amélioration des conditions d'habitat dans les zones de montagne, telles des dispositions d'ordre social qui prévoit un régime d'allocations familiales (dont la moitié des bénéficiaires était des petits exploitants de montagne à fin 1970).

Toutes dispositions qui n'ont bien sûr pas contribué à différencier les ressources des régions de montagne (considérées d'ailleurs comme peu industrialisables en raison du coût exceptionnellement élevé des transports et de tous les investissements d'infrastructure), mais qui ont culminé à une somme de 100 millions il y a trois ans, répartis selon les chapitres suivants :

	1965	*1966*	*1967*	*1968*	*1969*	*1970*	*1971*
Subventions à l'exploitation *	10,7	10,8	11,0	11,1	10,8	11,1	10,5
Subventions pour l'achat de machines *	3,0	3,5	3,5	4,0	4,0	5,0	5,0
Frais des détenteurs de bétail bovin *	36,8	37,1	36,9	43,5	42,6	42,3	85,0

* En millions de francs (source : OCDE).